



Office national
de l'énergie

National Energy
Board

Erratum

Date: Le 19 juillet 2017

Certaines omissions ont été relevées dans le plan ministériel 2017-2018 de l'Office national de l'énergie après la publication en ligne et le dépôt devant le Parlement. Par souci d'exactitude et de transparence, les corrections suivantes ont été apportées aux versions PDF et HTML du document :

Section : Dépenses prévues

Dans le tableau intitulé « Sommaire de la planification pour les responsabilités essentielles et les services internes (en dollars) » :

- les nombres correspondant aux dépenses pour 2014-2015 et 2015-2016 ainsi que les dépenses prévues pour 2016-2017 relativement à chaque responsabilité essentielle ont été ajoutés au tableau;
- une note complémentaire au tableau a été ajoutée pour indiquer que les dépenses relatives à l'engagement avant 2017-2018 étaient intégrées à celles d'autres programmes de l'Office.

Section : Ressources humaines prévues

Dans le tableau intitulé « Sommaire de la planification pour les responsabilités essentielles et les services internes (équivalents temps plein) » :

- les nombres correspondant aux équivalents temps plein pour 2014-2015 et 2015-2016 ainsi que les équivalents temps plein prévus pour 2016-2017 relativement à chaque responsabilité essentielle ont été ajoutés au tableau;

Une note complémentaire au tableau a été ajoutée pour indiquer que les équivalents temps plein relatifs à l'engagement avant 2017-2018 étaient intégrés à ceux d'autres programmes de l'Office.

Canada



Office national
de l'énergie

National Energy
Board

Plan ministériel

Office national de l'énergie

2017-2018

C. Peter Watson, P. Eng. FCAE
Président et premier dirigeant
Office national de l'énergie

L'honorable Jim Carr, C.P., député
Ministre
Ressources naturelles

Canada

AUTORISATION DE REPRODUCTION

Le contenu de cette publication peut être reproduit à des fins personnelles, éducatives et/ou sans but lucratif, en tout ou en partie et par quelque moyen que ce soit, sans frais et sans autre permission de l'Office national de l'énergie, pourvu qu'une diligence raisonnable soit exercée afin d'assurer l'exactitude de l'information reproduite, que l'Office national de l'énergie soit mentionné comme organisme source et que la reproduction ne soit présentée ni comme une version officielle ni comme une copie ayant été faite en collaboration avec l'Office national de l'énergie ou avec son consentement.

Pour obtenir l'autorisation de reproduire l'information contenue dans cette publication à des fins commerciales, faire parvenir un courriel à info@neb-one.gc.ca

PERMISSION TO REPRODUCE

Materials may be reproduced for personal, educational and/or non-profit activities, in part or in whole and by any means, without charge or further permission from the National Energy Board, provided that due diligence is exercised in ensuring the accuracy of the information reproduced; that the National Energy Board is identified as the source institution; and that the reproduction is not represented as an official version of the information reproduced, nor as having been made in affiliation with, or with the endorsement of the National Energy Board.

For permission to reproduce the information in this publication for commercial redistribution, please e-mail: info@neb-one.gc.ca

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada 2017 représentée
par l'Office national de l'énergie

© Her Majesty the Queen in Right of Canada 2017 as
represented by the National Energy Board

N° de cat : NE2-18F-PDF
ISSN : 2371-7173

Cat No: NE2-18E-PDF
ISSN: 2371-7165

Le titre est publié séparément dans les deux
langues officielles.

This title is published separately in both
official languages.

Pour obtenir des exemplaires sur demande:
Bibliothèque et bureau des publications
Office national de l'énergie
517, Dixième Avenue S.-O. , bureau 210
Calgary (Alberta) T2R 0A8

Copies are available on request from:
Library and Publication Services
National Energy Board
Suite 210, 517 Tenth Avenue SW
Calgary, Alberta T2R 0A8

Téléphone :
403-292-4800
1-800-899-1265

Telephone:
403-292-4800
1-800-899-1265

Télécopieur :
403-292-5503

Fax:
403-292-5503

Courriel : publications@neb-one.gc.ca
www.one-neb.gc.ca

Email: publications@neb-one.gc.ca
www.neb-one.gc.ca

Imprimé au Canada

Printed in Canada

Table des matières

Message du président et premier dirigeant	1
Aperçu de nos plans	5
Expérimentation et innovation	6
Raison d'être, mandat et rôle : composition et responsabilités	7
Raison d'être	7
Mandat et rôle	7
Contexte opérationnel : les conditions qui influent sur notre travail	11
Risques clés : facteurs susceptibles d'influer sur notre capacité de réaliser nos plans et d'atteindre nos résultats	13
Résultats prévus : ce que nous voulons réaliser au cours de l'année et ultérieurement	21
Responsabilités essentielles	21
Services internes	39
Dépenses et ressources humaines	41
Dépenses prévues	41
Ressources humaines planifiées	43
Budget des dépenses par crédit voté	43
État des résultats condensé prospectif	44
Renseignements supplémentaires	47
Renseignements organisationnels	47
Cadre de présentation de rapports	48
Renseignements connexes sur les programmes de niveau inférieur	52
Tableaux de renseignements supplémentaires	52
Dépenses fiscales fédérales	52
Coordonnées de l'organisation	53
Annexe A: Définitions	55
Notes en fin d'ouvrage	59

Message du président et premier dirigeant

Notre Plan ministériel 2017-2018 présente aux parlementaires et aux Canadiens des renseignements sur notre travail et sur les résultats que nous tenterons d'atteindre au cours de la prochaine année. Afin d'améliorer la présentation de rapports à l'intention des Canadiens, nous adoptons un nouveau rapport simplifié, lequel remplace le Rapport sur les plans et les priorités.



Le titre du rapport a été modifié afin de tenir compte de son but : communiquer nos objectifs de rendement annuels ainsi que les prévisions au chapitre des ressources financières et humaines afin de livrer ces résultats. Le rapport a aussi été restructuré afin de présenter plus clairement, plus simplement et de façon plus équilibrée les résultats réels que nous tentons d'atteindre, tout en continuant de faire preuve de transparence quant à la façon dont les deniers publics seront utilisés. Nous y décrivons les programmes et les services que nous offrons aux Canadiens, nos priorités pour 2017-2018, et la façon dont notre travail nous permettra d'honorer les engagements indiqués dans notre mandat ministériel et d'atteindre les priorités du gouvernement.

L'Office national de l'énergie est fier d'être l'un des premiers organismes à adopter le cadre ministériel des résultats basé sur la Politique sur les résultats en vue de poser un regard neuf sur l'évaluation de son rendement. Nous avons saisi cette occasion pour renforcer nos processus réglementaires et, chose encore peut-être plus importante, nous assurer que les Canadiens disposent de l'information nécessaire pour comprendre et évaluer adéquatement nos réalisations.

L'Office a réorienté ses ressources et sa structure pour se concentrer sur les résultats souhaités – qu'il a clairement définis – dans le cadre de l'exercice de son mandat de réglementation. Les attributs de l'excellence réglementaire – compétences exceptionnelles, intégrité absolue et engagement empathique – constituent la base du travail de l'Office. Pour les appuyer et orienter l'excellence en matière de gestion, nous avons élaboré un modèle opératoire à l'intention des membres de l'Office et un système de gestion pour l'organisation en vue de fournir une structure de gouvernance et d'insister sur l'évaluation et l'amélioration de notre rendement. L'Office jette ainsi les bases et met l'accent sur les valeurs et l'éthique de la fonction publique en vue de façonner sa démarche pour s'acquitter de ses responsabilités à titre d'organisme de réglementation.

Au cours de la prochaine année, l'Office appliquera cette démarche aux programmes en appui à ses responsabilités essentielles, notamment l'exécution des processus d'examen public devant l'Office, dont ceux reliés aux projets Énergie Est et du réseau principal Est de TransCanada. Cela contribuera directement aux efforts accrus de mobilisation des régions, des collectivités et des Autochtones dans le processus décisionnel, conformément à la politique énoncée dans les mesures provisoires pour l'examen des projets de pipelines et la lettre de mandat du ministre des Ressources naturelles, et aidera à solidifier les relations du gouvernement avec les peuples autochtones.

La mobilisation s'étendra aux activités de surveillance réglementaire tout au long du cycle de vie des projets en vue de mettre à la disposition des parties prenantes des moyens d'obtenir de l'information et de participer aux processus qui ont des incidences sur les terres et les collectivités à l'échelle locale.

L'Office stimulera de manière proactive le rendement en matière de sécurité et de protection de l'environnement auprès des sociétés pipelinières réglementées grâce à l'amélioration de la qualité et de la portée des données sur les résultats qu'il recueille et analyse. L'établissement d'un lien entre les mesures de réglementation et les données, les tendances et les analyses sur le rendement à l'égard des objectifs fournira une base d'information qui permettra à l'Office d'influencer les changements et les améliorations systémiques quant aux résultats des sociétés. En retour, cela renforcera la culture de sécurité et la démarche axée sur les systèmes de gestion au sein du secteur.

Les nouveaux efforts axés sur la collecte et l'analyse de données permettront d'enrichir les programmes d'information sur l'énergie de l'Office. Nous continuerons de surveiller et de publier des statistiques sur la filière énergétique à l'intention des Canadiens; nous mettrons également progressivement l'accent sur la collecte et la collation d'information reliée aux pipelines, notamment les données sur la conformité réglementaire et l'exécution recueillies par l'entremise de nos programmes de sécurité et de surveillance.

Toutes les initiatives précitées orienteront et appuieront un engagement actif et efficace auprès des Canadiens et des peuples autochtones. L'Office conçoit actuellement des programmes visant la mobilisation des parties prenantes et des Autochtones en vue d'informer le public et de rehausser la confiance dans ses processus de réglementation. Le but est de mettre de l'avant diverses occasions de participation constructive avec toutes les parties prenantes.

Au cours de l'année qui vient, les processus opérationnels de l'Office subiront des changements et des transformations. Appuyé par son personnel spécialisé et dévoué, l'Office continuera à examiner diligemment ses propres réalisations et mettra tout en œuvre pour se dépasser dans l'exercice de ses responsabilités, tout en fournissant au public de l'information ouverte et transparente à l'égard de son rendement et de celui du secteur énergétique canadien.

Le président et premier dirigeant de l'Office national de l'énergie

C. Peter Watson, P. Eng. FCAE

Aperçu de nos plans

Un organisme de réglementation moderne et efficace

Les pipelines doivent être réglementés de manière responsable sur le plan de l'environnement et il importe que les Canadiens aient confiance dans les processus de réglementation. Les décisions et processus réglementaires doivent ainsi refléter des valeurs régionales; notre cadre, intégrer des connaissances et une expertise relatives à la science de l'environnement, le développement communautaire et au savoir traditionnel autochtone.

Mobilisation des parties prenantes et des peuples autochtones

Des processus de réglementation équitables et transparents et la confiance du public passent par la prise de mesures à l'égard des préoccupations relatives à l'environnement ou formulées par les peuples autochtones et les collectivités, dans toutes les activités de l'Office. En 2017-2018, l'Office continuera à faire en sorte que la population joue un rôle plus actif tout au long du cycle de vie de la réglementation de l'infrastructure énergétique, en accordant une attention spéciale aux communautés autochtones, aux propriétaires fonciers et aux municipalités.

Il préconisera une approche fondée sur la coopération et le respect pour favoriser la participation des peuples autochtones, afin de tisser des liens avec eux et de les renforcer, de mieux comprendre la réalité des collectivités autochtones et les questions qui les touchent et d'améliorer ses pratiques, ses processus et ses documents d'information.

Fournir un accès aux données et à l'information en appui à un gouvernement ouvert et transparent

En 2017-2018, l'Office accroîtra le recours à des outils, comme les médias sociaux et la visualisation de données d'information sur les marchés énergétiques. L'Office examinera dans quelle mesure les Canadiens consultent l'information sur l'énergie produite par l'Office afin de s'informer, de faire des recherches et de prendre des décisions; il facilitera en outre l'accès à l'information sur les infrastructures qu'il réglemente propres à des collectivités.

Ce travail appuie également la priorité du gouvernement à l'égard de l'ouverture et de la transparence par la multiplication de l'information publique sur un grand nombre de sujets liés à l'énergie et aux pipelines.

Pour en savoir plus sur les plans, les priorités et les résultats prévus de l'Office national de l'énergie, consulter la section [Résultats prévus](#) du présent rapport.

Expérimentation et innovation

En conformité avec l'engagement du gouvernement à utiliser un pourcentage fixe des fonds affectés aux programmes en vue de l'essai de nouvelles façons de faire et de l'innovation à l'égard de l'élaboration et de la prestation de programmes, l'Office a ciblé des champs d'innovation et d'expérimentation, comme illustré ci-dessous.

En 2017-2018, l'Office consacrera 2,5 % des fonds alloués aux programmes organisationnels à des activités d'innovation et d'expérimentation.

Tenir un rôle de leadership auprès de l'industrie et des organismes de réglementation en vue de faciliter la mise en place d'une solide culture de sécurité.

- Le cadre de l'Office visant la culture de sécurité ainsi que les indicateurs à l'égard de cette dernière constituent la base de ce rôle de leadership. Le plans de l'Office prévoient un modèle d'indicateur relatif à la culture de sécurité applicable à certaines activités de vérification de la conformité afin de dégager des analyses qui pourront être communiquées à l'industrie.

Accroître la transparence à l'égard de l'état de la conformité aux conditions.

- L'Office a ciblé des améliorations visant à soutenir et à accroître la gestion des conditions par la mise en oeuvre d'un nouveau système de suivi en vue de faciliter l'accès du public à l'état de conditions et d'accroître l'efficacité de la procédure de suivi de la conformité. Ce modèle sera utilisé pour la surveillance de la conformité des travaux de construction et de l'exécution dans le cadre du projet d'agrandissement du réseau de Trans Mountain.

Exploiter la visualisations de données et les médias sociaux.

- Conformément à l'engagement du gouvernement à l'égard de l'ouverture et de la transparence, tirer parti d'outils de visualisation de données afin de repenser la manière dont l'Office diffuse ses données.
- Soutenir un dialogue éclairé sur l'énergie et continuer à faire preuve d'excellence en permettant aux Canadiens de mieux comprendre le portrait énergétique du pays.
- Faire des essais au moyen d'outils de médias sociaux pour élargir la portée des données et de l'information sur l'énergie.

Raison d'être, mandat et rôle : composition et responsabilités

Raison d'être

L'Office national de l'énergie est un organisme fédéral indépendant qui réglemente plusieurs aspects du secteur énergétique au Canada. Il réglemente les pipelines, la mise en valeur des ressources énergétiques et le commerce de l'énergie, dans l'intérêt public canadien, en plaçant la sécurité au cœur de ses préoccupations. L'organisme relève du ministre des Ressources naturelles.

Mandat et rôle

En vertu de la Loi sur l'Office national de l'énergie, ce dernier réglemente notamment la construction, l'exploitation et la cessation d'exploitation des pipelines qui franchissent des frontières provinciales et internationales, des lignes internationales de transport d'électricité et des lignes interprovinciales désignées, les importations de gaz naturel ainsi que les exportations de pétrole brut, de liquides de gaz naturel, de gaz naturel, de produits pétroliers raffinés et d'électricité. Il lui incombe par ailleurs de diffuser de l'information à jour, exacte et objective sur l'énergie en plus de fournir des conseils sur des questions énergétiques.

L'Office a également des responsabilités de nature réglementaire dans certaines régions¹ précises en ce qui concerne les activités d'exploration et de production pétrolières et gazières, selon la Loi sur l'Office national de l'énergie, la Loi sur les opérations pétrolières au Canada, la Loi fédérale sur les hydrocarbures, la Loi sur les opérations pétrolières des Territoires du Nord-Ouest et la Loi sur les hydrocarbures des Territoires du Nord-Ouest.

Durant l'examen de toutes les demandes relatives à un projet de sa compétence, l'Office réalise des évaluations environnementales scientifiques approfondies. Pour certains projets, l'Office effectue également des évaluations environnementales en application d'autres lois fédérales, notamment la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (2012), la Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie, la Convention définitive des Inuvialuit ou l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut. Le ministre du Travail nomme des inspecteurs de l'Office comme agents de santé et de

¹ Les régions en question sont le Nunavut, l'île de Sable, la partie intracôtière de la région désignée des Inuvialuit, la partie de la région intracôtière dont un ministre fédéral a la gestion (dont les réserves prouvées de la région de Norman Wells et diverses autres parcelles), la zone située dans la partie des eaux intérieures du Canada ou de la mer territoriale du Canada qui n'est pas comprise dans le territoire d'une province autre que les Territoires du Nord-Ouest ou dans la partie de la région intracôtière dont un ministre fédéral n'a pas la gestion, et le plateau continental du Canada, mais ne comprennent pas la zone adjacente au sens de l'article 2 de la Loi sur le Yukon.

sécurité afin d'assurer le respect de la partie II du Code canadien du travail, en ce qui a trait aux installations et activités réglementées par l'Office.

L'Office surveille également divers aspects de l'offre et de la demande, de la production, de la mise en valeur des ressources énergétiques et du commerce de l'énergie.

L'Office rend compte au Parlement par l'entremise du ministre des Ressources naturelles.

Modernisation de l'Office

Le ministre des Ressources naturelles a été mandaté par le premier ministre pour moderniser l'Office et faire en sorte que les membres qui le composent représentent des valeurs régionales et possèdent une expertise suffisante dans les domaines de la science de l'environnement, du développement communautaire et du savoir traditionnel autochtone.

Ressources naturelles Canada a lancé un examen de la structure, du rôle et du mandat de l'Office. Il s'agit d'un moment opportun pour renforcer le processus de réglementation et prendre des moyens pour que l'organisme de réglementation du Canada demeure moderne et efficace. L'Office s'est engagé à appuyer l'examen. Les résultats de l'examen et les décisions subséquentes auront une incidence majeure sur les plans organisationnels futurs.

Pour réaliser l'examen, le gouvernement a mis sur pied un comité d'experts qui mobilisera les peuples autochtones, les parties prenantes intéressées, les provinces et territoires ainsi que le public. Ce comité prévoit déposer un rapport auprès du ministre des Ressources naturelles en 2017, afin d'exposer ses constatations, ses conclusions et ses recommandations à l'égard de la modernisation de l'Office. Le rapport comprendra un résumé des commentaires reçus du public, des peuples autochtones, des provinces et territoires ainsi que de tout autre groupe ou organisation concerné.

Parallèlement, dans le cadre de l'examen approfondi des processus environnementaux et réglementaires, les processus fédéraux d'évaluation environnementale font également l'objet d'un examen, qui porte sur des questions liées à la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (2012). L'examen sera réalisé par un comité d'experts, dont la création a été annoncée par le ministre de l'Environnement et du Changement climatiqueⁱ. Le personnel et la direction de l'Office ont collaboré étroitement avec d'autres ministères pour appuyer l'examen et le renouvellement des processus d'évaluation environnementale. Un rapport de recommandations devrait être déposé auprès du ministre de l'Environnement et du Changement climatique en 2017.

Pour obtenir de plus amples renseignements généraux sur l'Office, consulter la section « [Renseignements supplémentaires](#) » du présent rapport. Pour des renseignements supplémentaires sur la lettre de mandat du ministre des Ressources naturelles, notamment sur les engagements relatifs à l'Office, consulter le [site Web du premier ministre du Canada](#) ⁱⁱ.

Contexte opérationnel : les conditions qui influent sur notre travail

Dans la foulée des mesures prises à l'égard de l'excellence réglementaire, l'Office a été l'un des premiers organismes à adopter le cadre ministériel des résultats en 2017-2018.

Excellence réglementaire

En sa qualité d'organisme fédéral de réglementation du secteur énergétique du Canada, l'Office vise l'excellence réglementaire et pour y arriver, toutes ses actions reposent sur ces trois attributs :

Compétences exceptionnelles –

Faire en sorte que les employés de l'Office aient les connaissances, les capacités et les outils nécessaires pour pleinement servir l'intérêt public.

Intégrité absolue – Améliorer sa capacité à servir l'intérêt public en clarifiant sa gouvernance, tout en accomplissant ses tâches dans le respect du cadre juridique qui est le sien.

Engagement empathique – Faire en sorte que la mobilisation de la population soit transparente et respectueuse et qu'elle soit étroitement liée à la politique de l'Office en la matière.

Il a en outre élaboré des programmes, activités et initiatives précis pour établir une base de mesure du rendement. Les résultats obtenus prouveront aux Canadiens que l'Office accomplit efficacement son mandat et que sa démarche est fortement axée sur les résultats.

Pour atteindre l'excellence réglementaire, l'Office doit faire preuve d'excellence en matière de gestion. En 2016-2017, l'Office a mis en place un [modèle opératoire à l'intention des membres de l'Office](#)ⁱⁱⁱ et un système de gestion. À compter de 2017-2018, ces cadres d'orientation serviront de fondement à une gouvernance et à des processus clairement définis pour l'Office.

On assiste au Canada à un dialogue de plus en plus complexe sur l'énergie à l'égard des interactions entre l'infrastructure énergétique, la sécurité et la protection de l'environnement. L'Office reconnaît l'importance du rôle que jouent les parties prenantes dans ce dialogue et continuera à servir les intérêts des

Canadiens et à éclairer ces dernières en fournissant une information accessible, crédible et transparente sur l'énergie.

Risques clés : facteurs susceptibles d'influer sur notre capacité de réaliser nos plans et d'atteindre nos résultats

Principaux risques

Risques	Stratégie de réponse au risque	Lien aux responsabilités essentielles du ministère	Lien aux engagements de la lettre de mandat ou aux priorités pangouvernementales et ministérielles
<p>Incident concernant une infrastructure réglementée par l'Office</p> <p>Incident concernant une infrastructure réglementée qui est à l'origine de blessures graves ou même de décès ou encore de dommages importants à l'environnement</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation d'activités de vérification de la conformité, notamment d'inspections et d'audits, suivant un plan en la matière fondé sur la connaissance du risque et de l'information sur les tendances concernant les incidents • Les plans d'audits de l'Office sont fondés sur le risque et visent à vérifier que les sociétés ont mis en place des systèmes de gestion efficaces. • Recours au processus d'intervention en cas d'urgence avec du personnel formé et prêt à intervenir en cas d'incident • Examen des manuels de gestion des situations d'urgence 	<ul style="list-style-type: none"> • Surveillance de la sécurité et de l'environnement 	<ul style="list-style-type: none"> • Lié à l'engagement pangouvernemental à l'égard de la protection de l'environnement et de la sécurité des Canadiens.

Risques	Stratégie de réponse au risque	Lien aux responsabilités essentielles du ministère	Lien aux engagements de la lettre de mandat ou aux priorités pangouvernementales et ministérielles
	<p>Tolérance au risque : atténuation</p> <p>Élaborer et mettre en œuvre un plan d'action portant sur des mesures précises pour atténuer le risque; attacher des ressources en vue de réduire le risque au minimum; surveiller la mise en œuvre.</p> <p>Mesure : Responsabilité désignée du risque et surveillance et rapport trimestriels afin de mesurer l'efficacité des réponses au risque.</p>		
<p>Renforcement des liens avec les parties prenantes</p> <p>Stratégies ou mesures inefficaces pour renforcer les liens avec diverses parties prenantes (populations autochtones, propriétaires fonciers, intérêts régionaux, industrie et ensemble des Canadiens)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Élaborer et mettre en œuvre une stratégie de mobilisation et des programmes connexes. <p>Tolérance au risque : atténuation</p> <p>Élaborer et mettre en œuvre un plan d'action portant sur des mesures précises pour atténuer le risque; attacher des ressources en vue de réduire le risque au minimum; surveiller la mise en œuvre.</p> <p>Mesure : Responsabilité désignée du risque et surveillance et rapport trimestriels afin de mesurer l'efficacité des réponses au risque.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mobilisation 	<ul style="list-style-type: none"> • Lié à l'engagement pangouvernemental visant à renforcer les liens avec les populations autochtones et à recueillir les commentaires du public quant aux incidences sur l'environnement et aux projets d'envergure visant la mise en valeur de ressources.

Risques	Stratégie de réponse au risque	Lien aux responsabilités essentielles du ministère	Lien aux engagements de la lettre de mandat ou aux priorités pangouvernementales et ministérielles
<p>Données et information incomplètes</p> <p>Données et information incomplètes en raison de systèmes, règles et processus opérationnels désuets ou divergents, qui pourraient compromettre la capacité de réaliser des analyses, de mener à bien des initiatives réglementaires ou de fournir une information exacte au public.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Élaborer et mettre en œuvre un cadre exhaustif de gestion des données. • Désigner un comité de gestion des données et définir les rôles et responsabilités connexes. • Créer des plans de projet en vue de l'amélioration de la gestion des données. • Élaborer une feuille de route afin de cibler et de préparer divers projets de systèmes d'information et de classer ces derniers en ordre de priorité. • Automatiser et simplifier les processus opérationnels. <p>Tolérance au risque : atténuation</p> <p>Élaborer et mettre en œuvre un plan d'action portant sur des mesures précises pour atténuer le risque; attacher des ressources en vue de réduire le risque au minimum; surveiller la mise en œuvre.</p> <p>Mesure : Responsabilité désignée du risque et surveillance et rapport trimestriels afin de mesurer l'efficacité des réponses au risque.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Surveillance de la sécurité et de l'environnement • Information sur l'énergie 	<ul style="list-style-type: none"> • Lié à l'engagement pangouvernemental à l'égard d'un gouvernement ouvert et transparent.

Risques	Stratégie de réponse au risque	Lien aux responsabilités essentielles du ministère	Lien aux engagements de la lettre de mandat ou aux priorités pangouvernementales et ministérielles
<p>Divulgarion de renseignements sensibles</p> <p>Divulgarion intentionnelle ou accidentelle de renseignements sensibles qui pourrait avoir une incidence sur les marchés financiers, représenter un risque grave à l'égard des politiques sur la sûreté du gouvernement du Canada ou conduire à une perte de la confiance du public</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mesures de sécurité physique (p. ex. contrôle d'accès, verrous, barrières, coffres-forts) • Mise en œuvre de contrôles de sécurité des TI (p. ex. pare-feu, mots de passe) et respect des lignes directrices de Services partagés Canada • Formation du personnel sur des aspects de la sécurité de l'information • Formation continue, lignes directrices, manuels et tests à l'intention du personnel • Améliorations apportées à la sécurité de TI en fonction des résultats d'audit <p>Tolérance au risque : atténuation</p> <p>Élaborer et mettre en œuvre un plan d'action portant sur des mesures précises pour atténuer le risque; attacher des ressources en vue de réduire le risque au minimum; surveiller la mise en œuvre.</p> <p>Mesure : Responsabilité désignée du risque et surveillance et rapport trimestriels afin de mesurer l'efficacité des réponses au risque.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Information sur l'énergie 	<p>S.O.</p>

Risques	Stratégie de réponse au risque	Lien aux responsabilités essentielles du ministère	Lien aux engagements de la lettre de mandat ou aux priorités pangouvernementales et ministérielles
<p>Préjudice infligé à un membre du public ou du personnel de l'Office ou à un membre de l'Office</p> <p>Agissement, façon de se conduire, menace ou geste qui pourrait causer un préjudice à un membre du public ou du personnel de l'Office ou à un membre de l'Office (p. ex. dans le cadre des activités tout au long du cycle de vie, d'une audience ou d'une autre activité de mobilisation)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'une politique et d'une procédure de sécurité relative aux audiences • Utilisation croissante de la salle d'audience de l'Office • Recours accru à la technologie comme solution de rechange aux audiences en personne • Consultation d'organismes conseil en matière de sécurité à l'échelle nationale et régionale en vue d'obtenir de l'aide à l'égard de l'évaluation des risques et de la prise de mesures de protection <p>Tolérance au risque : atténuation</p> <p>Élaborer et mettre en œuvre un plan d'action portant sur des mesures précises pour atténuer le risque; attacher des ressources en vue de réduire le risque au minimum; surveiller la mise en œuvre.</p> <p>Mesure : Responsabilité désignée du risque et surveillance et rapport trimestriels afin de mesurer l'efficacité des réponses au risque.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Processus décisionnel • Surveillance de la sécurité et de l'environnement 	<ul style="list-style-type: none"> • Lié à l'engagement pangouvernemental à l'égard de la protection de la sécurité de tous les Canadiens.

Analyse des risques

Dans l'exercice de ses activités, l'Office accorde une très haute importance à la sécurité de la population canadienne et à la protection de l'environnement. L'adoption d'une démarche proactive visant la prévention des incidents est essentielle pour réduire les risques liés à la sûreté. L'Office utilise donc tous les moyens qui sont à sa disposition pour protéger l'environnement et le public. Il s'efforce particulièrement de tirer des leçons d'incidents précédents en vue de réduire les incidents éventuels. Cela comprend la collecte et l'analyse de données et la diffusion, à l'intention des Canadiens, d'information sur l'efficacité en matière de sûreté des pipelines. La compilation de renseignements sur le rendement des sociétés aide l'Office à dégager des tendances et à évaluer le niveau approprié de surveillance nécessaire. L'Office utilise cette information pour orienter ses ressources de manière à accroître, par l'entremise de systèmes de gestion, le rendement des sociétés et au final, celui du secteur.

Planification de la vérification de la conformité fondée sur le risque

Pour prévenir de manière proactive les incidents, l'Office compile des renseignements sur le rendement des sociétés réglementées en vue de dégager des tendances et d'évaluer le degré de surveillance nécessaire à l'avenir. Les résultats des activités de vérification de la conformité, ainsi que d'autres données, comme celles sur les incidents, servent à orienter le plan de conformité de l'Office de l'année suivante.

Les processus de l'Office sont de plus en plus considérés comme des moyens pour exprimer des inquiétudes à l'égard de l'avenir énergétique au Canada. Cet intérêt public accru risque de s'intensifier et d'entraîner des perturbations ou des menaces, voire des préjudices aux membres du public ou du personnel de l'Office ou encore aux membres de l'Office. L'Office donnera toujours la possibilité aux Canadiens de se faire entendre et il est primordial que ses opérations s'effectuent en toute sécurité afin de préserver la sécurité des personnes et le droit d'être entendu avec respect.

L'augmentation de l'intérêt public à l'égard de l'information sur l'énergie a été un facteur déterminant à l'origine de l'intensification des efforts de l'Office pour accroître efficacement l'accessibilité et la transparence de données. Le renforcement des systèmes et processus actuels, ainsi que la rationalisation des méthodes de gestion des données et de l'information, permettront de réduire le risque que ces dernières soient incomplètes. Il importe en outre que l'Office protège les données et l'information qu'il gère. En effet, la divulgation intentionnelle ou accidentelle de renseignements sensibles pourrait avoir une incidence sur les marchés financiers, représenter un risque grave à l'égard des politiques

sur la sûreté du gouvernement du Canada ou conduire à une perte de la confiance du public. Des améliorations et la mise en place de contrôles de sécurité des TI et de mesures de sécurité physique, combiné à une formation continue du personnel sur les bonnes méthodes de gestion de l'information, contribueront à atténuer ce risque.

Le renforcement des liens avec les populations autochtones, les propriétaires fonciers, les représentants régionaux, l'industrie et les Canadiens est conforme à un engagement pangouvernemental; il joue, pour l'Office, un rôle essentiel en vue d'obtenir des renseignements du public à l'égard des projets d'envergure visant la mise en valeur de ressources et des incidences éventuelles sur l'environnement. Tout dialogue sur l'infrastructure énergétique, la sécurité et la protection de l'environnement doit se dérouler en tenant compte des besoins uniques de tous les liens entre l'Office et les parties prenantes. La mise en œuvre d'une stratégie de mobilisation du public, notamment d'un plan portant sur la satisfaction des besoins en matière d'engagement propres aux différents groupes, et une présence de l'Office à l'échelle régionale faciliteront la création de liens actuelle et future. La mobilisation des parties prenantes englobe, d'une part, le fait d'informer le public sur l'énergie, les processus de réglementation et le rôle de l'Office en tant qu'organisme de réglementation tout au long du cycle de vie des projets et, d'autre part, celui de tenir compte des préoccupations des parties prenantes pour favoriser la compréhension, de l'Office, du point de vue de ces dernières.

Résultats prévus : ce que nous voulons réaliser au cours de l'année et ultérieurement

Responsabilités essentielles

Processus décisionnel

Description

Rendre des décisions ou formuler des recommandations à l'intention du gouverneur en conseil à l'égard de demandes, ce qui comprend la réalisation d'évaluations environnementales, au moyen de processus justes, transparents, rapides et accessibles. Les demandes concernent des pipelines et des installations connexes, des lignes internationales de transport d'électricité, des droits et tarifs, des exportations et des importations d'énergie, l'exploration pétrolière et gazière et le forage dans certaines zones situées dans le Nord et au large des côtes du Canada.

Programme : Demandes relatives aux infrastructures, aux droits et aux exportations

L'Office national de l'énergie rend des décisions et formule des recommandations, qui comprennent des évaluations environnementales, à l'égard des demandes visant la construction, l'exploitation, la désaffectation et la cessation d'exploitation de pipelines et de lignes internationales de transport d'électricité ainsi que de lignes interprovinciales désignées de transport d'électricité. L'Office rend également des décisions à l'égard des demandes relatives aux droits et aux tarifs pipeliniers, afin qu'ils soient justes et raisonnables; des demandes liées à des activités ou à des infrastructures d'exploration et d'exploitation pétrolière ou gazière dans certaines zones situées dans le Nord et au large des côtes du Canada; des demandes d'exportation de pétrole, de liquides de gaz naturel et d'électricité; ainsi que des demandes d'exportation et d'importation de gaz naturel. Les participants aux processus du programme comprennent le demandeur, les intervenants et les auteurs d'une lettre de commentaires ou, quand l'Office reçoit une plainte officielle, toutes les parties concernées par la plainte.

Faits saillants de la planification

Parmi les principales initiatives, activités et mesures prévues en appui au processus décisionnel, mentionnons ce qui suit :

- Exécution du processus d'examen public pour les projets Énergie Est et du réseau principal Est de TransCanada. L'examen global consiste en un processus exhaustif qui comporte de multiples volets : réglementation, mobilisation et évaluation des émissions de gaz à effet de serre en amont. Ce projet visant un oléoduc de 4 500 kilomètres de long qui transporterait quotidiennement 1,1 million de barils de pétrole brut suscite beaucoup d'intérêt et de participation

du public à l'échelle nationale. L'Office évalue également d'autres demandes visant des installations pipelinières, des droits et tarifs, des plaintes ainsi que des lignes internationales de transport d'électricité par l'entremise de processus nécessitant ou non une audience.

- Décisions concernant des demandes de licences et d'ordonnances relatives à l'exportation et à l'importation.
- Des activités qui appuient directement la participation du public et des groupes autochtones aux audiences publiques, notamment des façons de favoriser davantage la participation des Autochtones.

Programme : Aide financière aux participants

Le Programme d'aide financière aux participants de l'Office national de l'énergie procure des fonds pour faciliter la participation des intervenants aux audiences concernant des projets de construction ou de cessation d'exploitation de pipelines ou de lignes de transport d'électricité, ainsi qu'aux évaluations environnementales de certains projets.

Faits saillants de la planification

Parmi les principales initiatives, activités et mesures prévues en appui au processus décisionnel, mentionnons ce qui suit :

- Administration du programme d'aide financière aux participants : un programme de subventions et de contributions qui offre une aide financière aux participants admissibles aux audiences publiques (les propriétaires fonciers, les organismes environnementaux non gouvernementaux).

Les efforts visant à atteindre les résultats énoncés dans le cadre ministériel des résultats orientent ces initiatives et activités. L'Office vise à faire en sorte que les processus décisionnels sont justes, opportuns, transparents et accessibles. Comme l'Office en est encore aux premières étapes de la mise en œuvre du nouveau cadre, il mettra l'accent, en 2017-2018, sur le suivi et l'analyse de l'information à l'égard du rendement afin de s'assurer d'être sur la bonne voie pour atteindre les résultats souhaités.

Les faits saillants qui précèdent mettent en évidence la manière dont les résultats ministériels appuient des processus décisionnels justes, opportuns, transparents et accessibles. Le tableau sur les résultats prévus dans la présente section montre les indicateurs, objectifs et résultats précédents connexes.

Le principal risque susceptible d'avoir une incidence sur l'exercice des activités aux termes de la responsabilité essentielle processus décisionnel est le suivant : agissement, façon de se conduire, menace ou geste qui pourrait causer un préjudice à un membre du

public ou du personnel de l'Office ou à un membre de l'Office (p. ex. dans le cadre des activités tout au long du cycle de vie, d'une audience ou d'une autre activité de mobilisation). Ce risque est défini dans la section portant sur les **risques clés** du présent rapport.

Les dépenses prévues liées à la responsabilité essentielle processus décisionnel s'élèvent à 28,33 millions de dollars et les ETP prévus correspondent à 121,20 pour l'exercice 2017-2018.

Résultats prévus

Résultats ministériels	Indicateurs de rendement	Objectif	Date d'atteinte de l'objectif	Résultats réels pour 2013-2014	Résultats réels pour 2014-2015	Résultats réels pour 2015-2016
Les processus décisionnels sont justes.	Pourcentage des décisions arbitrales infirmées lors d'un appel judiciaire fondé sur l'équité procédurale.	0 %	Mars 2018	0 %	0 %	0 %
Les processus décisionnels sont rapides.	Pourcentage des décisions arbitrales et des recommandations respectant les délais prescrits par la loi et les normes de service.	100 %	Mars 2018	100 %	100 %	100 %
Les processus décisionnels sont transparents.	Pourcentage des participants sondés qui affirment que les processus décisionnels sont transparents.	75 % par projet	Mars 2018	Non disponible*		
Les processus décisionnels sont accessibles.	Pourcentage des prestataires du programme d'aide financière sondés qui affirment que les fonds reçus leur ont permis de participer au processus décisionnel.	90 % par projet	Mars 2018	91 %	100 %	100 %

* Cet indicateur illustré dans le tableau ci-dessus portant sur les résultats prévus relativement à la responsabilité essentielle processus décisionnel est nouveau en 2017-2018; il s'inscrit dans le contexte de la transition vers le cadre ministériel des résultats.

Ressources financières budgétaires (dollars)

Budget principal des dépenses de 2017-2018	Dépenses prévues pour 2017-2018	Dépenses prévues pour 2018-2019	Dépenses prévues pour 2019-2020
28 333 982	28 333 982	20 495 319	20 495 319

Ressources humaines (équivalents temps plein ou ETP)

Nombre d'ETP prévus 2017-2018	Nombre d'ETP prévus 2018-2019	Nombre d'ETP prévus 2019-2020
121,20	120,39	120,39

Les renseignements sur le Répertoire des programmes de l'Office national de l'énergie sont disponibles dans l'[InfoBase du SCT](#).^{iv}

Surveillance de la sécurité et de l'environnement

Description

Fixer des attentes réglementaires pour les sociétés réglementées par l'Office national de l'énergie et veiller à l'exécution tout le long du cycle de vie des activités liées à l'énergie – de la construction à l'exploitation, puis à la cessation d'exploitation. Les activités concernent des pipelines et des installations connexes, des lignes internationales de transport d'électricité, des droits et tarifs, des exportations et des importations d'énergie, l'exploration pétrolière et gazière et le forage dans certaines zones situées dans le Nord et au large des côtes du Canada.

Programme : Rendement des sociétés

L'Office national de l'énergie tient les sociétés réglementées responsables de satisfaire aux exigences réglementaires et de respecter les conditions rattachées à un projet pour prévenir les incidents et assurer la sécurité des Canadiens et la protection de l'environnement pendant les phases de construction, d'exploitation et de cessation d'un projet. Cela comprend les exigences qu'ont les sociétés de disposer des fonds suffisants pour mener les activités de cessation d'exploitation. L'Office mène des activités de vérification de la conformité fondées sur le risque pour s'assurer que les sociétés satisfont aux exigences réglementaires relatives à des aspects techniques comme la sûreté, la protection de l'environnement, l'intégrité des pipelines, la gestion de la sécurité, la prévention des dommages, les droits et les intérêts et la réglementation financière.

Faits saillants de la planification

Parmi les principales initiatives, activités et mesures prévues en appui à la surveillance de la sécurité et de l'environnement, mentionnons ce qui suit :

- Utilisation des données sur la sécurité et l'environnement en vue de dégager des tendances et des analyses plus efficacement. En concentrant ses efforts pour dégager des tendances et des analyses, l'Office vise à orienter les activités de surveillance réglementaire (inspections, audits, ordonnances de sécurité, etc.) vers les causes profondes des incidents, quasi-incidents, non-conformités répétées et piètre rendement des sociétés. Cela devrait entraîner une amélioration proactive du rendement en matière de sécurité et de protection de l'environnement durant les étapes de la construction et de l'exploitation des pipelines. En appui à ces améliorations, l'Office élaborera des procédures afin de poursuivre l'analyse des données ainsi que le dégagement de tendances et d'enrichir les programmes de surveillance grâce aux résultats obtenus.
- Surveillance de la conformité et de l'exécution relativement aux activités de construction liées à des projets d'envergure. En raison de l'approbation récente de certains projets pipeliniers d'envergure, notamment la canalisation 3 d'Enbridge et l'agrandissement du réseau de Trans Mountain, l'Office concentrera des efforts supplémentaires à la surveillance de la conformité des travaux de construction.
- Projet visant une conformité accrue aux conditions. L'Office a apporté des améliorations à la gestion des conditions à l'aide des [mesures correctives qu'il a prises en réponse à l'audit du Bureau du vérificateur général](#)^v. Il a notamment facilité l'accès du public à l'information sur l'état des conditions et amélioré la procédure de suivi de la conformité. En outre, l'Office a ciblé des améliorations visant à soutenir et à accroître la gestion des conditions par la mise en œuvre d'un nouveau système de suivi et le renforcement des conditions. Il s'est notamment assuré que les conditions sont mesurables et uniformisées lorsque cela est possible et qu'elles ne répètent pas les dispositions de la législation.

Programme : Système de gestion et rendement du secteur

Le rendement du secteur réglementé procure une infrastructure énergétique qui est systématiquement fiable et sûre pour les personnes, l'environnement et la propriété. L'Office national de l'énergie exige des sociétés qu'elles évaluent et améliorent constamment l'efficacité de leur système de gestion, et qu'elles mettent en œuvre des mesures correctives pour prévenir les incidents. Au besoin, l'Office enquête et applique les exigences réglementaires pour prévenir les dommages, et pose des gestes pour que l'on tire des leçons afin d'améliorer davantage le système. L'Office exige des sociétés qu'elles fassent la promotion d'une culture de sécurité positive afin de gérer efficacement les menaces à la santé et à la sécurité des travailleurs, ainsi qu'à la sécurité des processus. L'Office utilise l'information recueillie dans le cadre de son travail pour sans cesse améliorer sa réglementation et ses méthodes.

Faits saillants de la planification

Parmi les principales initiatives, activités et mesures prévues en appui à la surveillance de la sécurité et de l'environnement, mentionnons ce qui suit :

- Tenir un rôle de leadership auprès de l'industrie et des organismes de réglementation en vue de faciliter la mise en place d'une solide culture de sécurité. Le cadre de l'Office visant la culture de sécurité ainsi que les indicateurs à l'égard de cette dernière constituent la base de ce rôle de leadership. Les plans de l'Office prévoient un modèle d'indicateur relatif à la culture de sécurité applicable à certaines activités de vérification de la conformité afin de dégager des analyses qui seront communiquées à l'industrie.

Culture de sécurité

Les améliorations souhaitées au sein du secteur de l'énergie ne se limitent pas au respect de la conformité. Il est impossible de rédiger un règlement pour chaque situation ou scénario auquel les sociétés réglementées pourraient faire face à leurs installations ou dans les différents lieux et environnements où elles mènent leurs activités. Il importe donc d'instaurer une culture de sécurité préconisant les bons gestes à poser en les bonnes méthodes, en tout temps, non pas parce que c'est la loi, mais pour atteindre un objectif commun d'absence totale d'incident.

- Renforcer la démarche axée sur les systèmes de gestion au sein du secteur. L'Office peaufine actuellement ses audits des systèmes de gestion en accordant une attention particulière à certains points relevés par l'entremise de l'évaluation du risque. L'Office sera ensuite en mesure de fournir des commentaires cohérents et concis aux sociétés dont le système de gestion a été audité; il pourra en outre analyser et transmettre les enseignements à toutes les sociétés réglementées afin qu'elles puissent améliorer leur système de gestion. L'Office adoptera une démarche plus uniformisée. Il ajoutera à ses ensembles de données d'autres indicateurs relatifs aux systèmes de gestion et multipliera les données recueillies sur les lacunes de ces derniers en vue de dégager des tendances et des analyses.

Programme : Gestion des situations d'urgence

Par son programme de gestion des situations d'urgence, l'Office national de l'énergie tient les sociétés réglementées responsables de prévoir, prévenir, gérer et atténuer les conditions durant une situation d'urgence, et de nettoyer les lieux et les remettre en état

après une contamination pour satisfaire aux exigences et aux attentes de l'Office. Cela comprend l'exigence pour les sociétés de disposer des ressources financières pour couvrir les coûts des déversements et des dommages. L'Office fait également la promotion de l'efficacité d'une réponse plus étendue au moyen d'ententes et d'un partage de renseignements avec tous les ordres de gouvernement, dont les municipalités, et les premiers intervenants.

Faits saillants de la planification

Parmi les principales initiatives, activités et mesures prévues en appui à la surveillance de la sécurité et de l'environnement, mentionnons ce qui suit :

- **Projet de suivi à l'égard de la remédiation.** L'Office recueille actuellement l'information de base concernant la remédiation; toutefois, il doit colliger d'autres données, comme les coûts associés aux activités de remédiation, pour vérifier l'efficacité des activités de nettoyage et des mesures correctives prises pour enrayer la contamination. De concert avec le processus de remédiation, la méthode adoptée permettra de faire le suivi des conséquences pécuniaires subies par les sociétés à la suite de types précis d'incidents. Il s'agit de nouvelles données que l'Office recueillera et desquelles il rendra compte en 2017-2018.
- **Renforcer les systèmes nationaux et régionaux de gestion des urgences relatives aux pipelines.** Au cours de la dernière année, l'Office a pris des mesures concrètes pour accroître la transparence à l'égard des manuels des mesures d'urgence et des [programmes de gestion des urgences](#)^{vi} des sociétés. Désormais, l'Office évaluera directement dans quelle mesure les sociétés respectent les articles des règlements qui les obligent à interagir efficacement avec les municipalités, les premiers intervenants et les autres parties prenantes. Cet effort aidera l'Office à mieux comprendre et renforcer les liens entre les sociétés qui exploitent les pipelines et les intervenants ou d'autres autorités qui interviennent en situation d'urgence.

Programme : Cadre de réglementation

Le cadre de réglementation de l'Office national de l'énergie s'applique à l'ensemble de ses principales responsabilités et comprend des lois, des règlements, des notes d'orientation et d'autres documents, notamment des certificats, des ordonnances et d'autres instruments de réglementation utilisés pour réglementer le secteur. L'Office élabore et communique les règlements, les notes d'orientation et les processus connexes aux sociétés réglementées et au public. L'Office adopte une approche d'amélioration continue et met à jour les éléments de son cadre de réglementation en fonction des changements de politique, des pratiques exemplaires et des commentaires formulés par des parties prenantes.

Faits saillants de la planification

Parmi les principales initiatives, activités et mesures prévues en appui à la surveillance de la sécurité et de l'environnement, mentionnons ce qui suit :

- Amélioration continue du cadre de réglementation en fonction de politiques, des pratiques exemplaires et des commentaires des parties prenantes. L'Office a recours à un système de gestion de la réglementation qui adopte une approche proactive et exhaustive pour cibler les améliorations à effectuer et ajuster systématiquement le cadre de réglementation en appui aux résultats à l'égard de la sécurité, de la sûreté et de la protection de l'environnement. L'Office continuera d'appliquer la Loi sur la sûreté des pipelines, notamment en élaborant des règlements pour le recouvrement de coûts à l'intention de sociétés désignées et en appuyant Ressources naturelles Canada pour l'élaboration de règlements visant des exigences financières à l'égard de pipelines. Dans l'attente des résultats de l'examen gouvernemental portant sur les processus environnementaux et réglementaires, le cadre de réglementation sera modifié en fonction des changements réglementaires, s'il y a lieu.

Les faits saillants qui précèdent appuient le résultat ministériel concernant la protection des personnes et de l'environnement pendant tout le cycle de vie des activités liées à l'énergie. Le tableau sur les résultats prévus dans la présente section montre les indicateurs, objectifs et résultats précédents connexes.

Les principaux risques associés qui pourraient avoir une incidence sur l'exercice des activités liées à la responsabilité essentielle surveillance visant la sécurité et la protection de l'environnement sont les suivants : incident concernant une infrastructure réglementée qui est à l'origine de blessures graves ou même de décès ou encore de dommages importants à l'environnement; données et information incomplètes en raison de systèmes, règles et processus opérationnels désuets ou divergents; agissement, façon de se conduire, menace ou geste qui pourrait causer un préjudice à un membre du public ou du personnel de l'Office ou à un membre de l'Office (p. ex. dans le cadre des activités tout au long du cycle de vie, d'une audience ou d'une autre activité de mobilisation). Ces risques sont définis dans la section portant sur les [risques clés](#) du présent rapport.

Les dépenses prévues liées à la responsabilité essentielle surveillance visant la sécurité et la protection de l'environnement s'élèvent à 22,81 millions de dollars et les ETP prévus correspondent à 141,20 pour l'exercice 2017-2018.

Résultats prévus

Résultats ministériels	Indicateurs de rendement	Objectif	Date d'atteinte de l'objectif	Résultats réels pour 2013-2014	Résultats réels pour 2014-2015	Résultats réels pour 2015-2016
Les blessures aux personnes et les dommages à l'environnement tout au long du cycle de vie des activités liées à l'énergie sont prévenus.	Nombre d'incidents touchant des infrastructures réglementés par l'Office national de l'énergie qui ont des répercussions négatives sur les personnes ou l'environnement.	0	Mars 2018	7	10	12
	Changement en pourcentage de types précis d'incidents touchant des infrastructures réglementés par l'Office national de l'énergie.	Diminution de 10 %	Mars 2018	Diminution de 12,5 %	Augmentation de 5,7 %	Augmentation de 5,4 %
	Changement en pourcentage de quasi-incidents touchant des infrastructures réglementés par l'Office national de l'énergie.	Diminution de 5 %	Mars 2018	Diminution de 13,3 %	Augmentation de 38,5 %	Augmentation de 33,3 %

Ressources financières budgétaires (dollars)

Budget principal des dépenses de 2017-2018	Dépenses prévues pour 2017-2018	Dépenses prévues pour 2018-2019	Dépenses prévues pour 2019-2020
22 807 608	22 807 608	21 503 435	21 503 435

Ressources humaines (équivalents temps plein ou ETP)

Nombre d'ETP prévus 2017-2018	Nombre d'ETP prévus 2018-2019	Nombre d'ETP prévus 2019-2020
141,20	141,66	141,66

Les renseignements sur le Répertoire des programmes de l'Office national de l'énergie sont disponibles dans l'[InfoBase du SCT](#).^{vii}

Information sur l'énergie

Description

Recueillir, surveiller, analyser et publier des renseignements sur les marchés et la demande d'énergie, les sources d'énergie, la sécurité et la sûreté des pipelines et des lignes internationales de transport d'électricité.

Programme : Information sur les filières énergétiques

L'Office national de l'énergie étudie les filières énergétiques pour rendre des décisions réglementaires éclairées et partager l'information sur le marché de l'énergie avec le public. La portée des rapports de l'Office sur le marché comprend des renseignements traditionnels sur le pétrole, le gaz et l'électricité, ainsi que des renseignements sur l'énergie renouvelable, l'efficacité énergétique, le rôle des technologies émergentes et le lien entre l'énergie, l'économie, les composantes sociales et l'environnement.

Faits saillants de la planification

Parmi les principales initiatives, activités et mesures prévues en appui à l'information sur l'énergie, mentionnons ce qui suit :

- Recueillir, rapprocher et publier dans le site Web de l'Office des [données](#)^{viii} sur la conformité et l'exécution.
- Rédiger et publier des études et des analyses d'actualité, notamment ce qui suit : [perspectives à long terme](#)^{ix}, [études sur les ressources](#) selon des critères géographiques^x, [aperçus du marché](#)^{xi} et [rapports thématiques](#).^{xii}
- Fournir des analyses en appui aux décisions relatives à des demandes présentées à l'Office au titre de la réglementation.

Programme : Information sur les pipelines

L'Office national de l'énergie fournit aux Canadiens de l'information sur les pipelines, notamment sur les questions liées à la sécurité et à l'environnement auxquelles le public s'intéresse.

Faits saillants de la planification

Parmi les principales initiatives, activités et mesures prévues en appui à l'information sur l'énergie, mentionnons ce qui suit :

- Recueillir, rapprocher et publier des [statistiques sur les pipelines](#).^{xiii}
- Publier de l'information relative aux pipelines, notamment ce qui suit : [cartes interactives](#)^{xiv}, [information sur la conformité à la réglementation et l'exécution](#)^{xv}, [explications thématiques](#).^{xvi}

Pour accroître l'efficacité et étendre la portée de son information sur l'énergie, l'Office augmente le recours à des outils, comme les médias sociaux et la [visualisation de données](#).^{xvii} L'adoption des indicateurs de rendement du cadre ministériel des résultats facilitera une analyse et une consultation accrues et la démarche de l'Office à l'égard de l'information sur l'énergie deviendra plus novatrice, exhaustive et systématique.

Les faits saillants qui précèdent appuient les résultats ministériels suivants : les Canadiens

Visualisation des données de l'Office

L'Office a lancé un outil novateur qui permet de clarifier une information complexe sur les marchés énergétiques à l'aide de visualisations faciles à comprendre. Il suffit maintenant de quelques clics pour que les Canadiens puissent constater quels sont les types et quantités d'énergie produite selon la province ou le territoire, les besoins respectifs de chacun et le bouquet énergétique prévu d'ici quelques décennies. Grâce à plus de 200 millions de représentations visuelles distinctes possibles, l'utilisateur peut adapter l'outil en fonction de ses besoins pour retirer les renseignements qui l'intéressent tout particulièrement.

La Communauté des régulateurs fédéraux a récemment décerné un prix d'excellence à l'Office en raison de sa contribution à l'innovation dans le domaine de la réglementation et de son travail en vue de réaliser des visualisations de données.

Tous les ensembles de données à l'origine des représentations visuelles sont accessibles à partir du portail Gouvernement ouvert du gouvernement du Canada.

consultent et utilisent l'information sur l'énergie pour acquérir des connaissances, réaliser des recherches et prendre des décisions; les Canadiens ont accès à de l'information sur les infrastructures réglementées par l'Office propres à des collectivités; les Canadiens disposent de possibilités pour collaborer et formuler des commentaires relativement aux produits d'information de l'Office national de l'énergie. Le tableau sur les résultats prévus dans la présente section montre les indicateurs, objectifs et résultats précédents connexes.

Les principaux risques associés qui pourraient avoir une incidence sur l'exercice des activités liées à la responsabilité essentielle information

sur l'énergie sont les suivants : données et information incomplètes en raison de

systemes, règles et processus opérationnels désuets ou divergents, qui pourraient compromettre la capacité de réaliser des analyses, de mener à bien des initiatives réglementaires ou de fournir une information exacte au public; divulgation intentionnelle ou accidentelle de renseignements sensibles qui pourrait avoir une incidence sur les marchés financiers, représenter un risque grave à l'égard des politiques sur la sûreté du gouvernement du Canada ou conduire à une perte de la confiance du public. Ces risques sont définis dans la section portant sur les [risques clés](#) du présent rapport.

Les dépenses prévues liées à la responsabilité essentielle information sur l'énergie s'élèvent à 7,29 millions de dollars et les ETP prévus correspondent à 41,42 pour l'exercice 2017-2018.

Résultats prévus

Résultats ministériels	Indicateurs de rendement	Objectif	Date d'atteinte de l'objectif	Résultats réels pour 2013-2014	Résultats réels pour 2014-2015	Résultats réels pour 2015-2016
Les Canadiens consultent et utilisent l'information sur l'énergie pour acquérir des connaissances, réaliser des recherches ou prendre des décisions.	Nombre de fois où l'information sur l'énergie est consultée.	750 000	Mars 2018	Non disponible*		623 278
	Pourcentage des utilisateurs du Web sondés qui estiment que l'information sur l'énergie est utile pour acquérir des connaissances, réaliser des recherches et prendre des décisions.	75 % sont satisfaits ou le plus souvent satisfaits	Mars 2018	Non disponible*		
Les Canadiens ont accès à de l'information sur des infrastructures réglementées par l'Office propres à des collectivités.	Information accrue à l'égard des infrastructures réglementées par l'Office national de l'énergie dans les collectivités.	5 en 2017-2018	Mars 2018	2	0	3
Les Canadiens disposent de possibilités pour collaborer et formuler des commentaires relativement aux produits d'information de l'Office national de l'énergie.	Nombre d'occasions dont disposent les Canadiens pour collaborer et formuler des commentaires relativement aux produits d'information sur l'énergie.	42	Mars 2018	Non disponible*		

* Ces indicateurs illustrés dans le tableau ci-dessus portant sur les résultats prévus relativement à la responsabilité essentielle information sur l'énergie sont nouveau en 2017-2018; ils s'inscrivent dans le contexte de la transition vers le cadre ministériel des résultats.

Ressources financières budgétaires (dollars)

Budget principal des dépenses de 2017-2018	Dépenses prévues pour 2017-2018	Dépenses prévues pour 2018-2019	Dépenses prévues pour 2019-2020
7 289 921	7 289 921	5 755 352	5 755 352

Ressources humaines (équivalents temps plein ou ETP)

Nombre d'ETP prévus 2017-2018	Nombre d'ETP prévus 2018-2019	Nombre d'ETP prévus 2019-2020
41,42	40,56	40,56

Les renseignements sur le Répertoire des programmes de l'Office national de l'énergie sont disponibles dans l'[InfoBase du SCT](#).^{xviii}

Mobilisation

Description

Mener des activités d'engagement auprès des parties prenantes et des Autochtones relativement à des sujets qui concernent le mandat et le rôle de l'Office national de l'énergie, au-delà de la participation relative aux projets précis.

Dans le cadre de ses responsabilités essentielles, l'Office prévoit mobiliser activement et efficacement les Canadiens et les peuples autochtones pendant tout le long du cycle de vie des projets d'infrastructure énergétique. À cette fin, l'Office conçoit actuellement des programmes visant l'engagement des parties prenantes et des Autochtones. À la suite des activités réalisées dans le cadre de ces programmes, l'Office et les parties prenantes seront mieux informés sur les questions qui touchent l'Office et son mandat.

Plus précisément, les Canadiens et les peuples autochtones tireront parti de ce qui suit :

- bonne compréhension du mandat, des rôles, des processus et des programmes de l'Office, en tant qu'organisme de réglementation pendant tout le cycle de vie des projets d'infrastructure énergétique;
- connaissance des mesures prises par l'Office en vue d'assurer et d'améliorer la sécurité du public et la protection de l'environnement quant aux infrastructures réglementées;
- participation aux processus et programmes de l'Office, grâce auxquels ils peuvent donner leur point de vue et formuler des commentaires sur l'Office et les activités réglementées.

Programme : Mobilisation des parties prenantes

L'Office national de l'énergie préconise une approche régionale et communautaire dans ses communications avec les parties prenantes pour les sensibiliser et bâtir leur confiance envers lui et ses processus de réglementation, et démontrer sa réceptivité. L'Office engage les propriétaires fonciers, les municipalités et autres ordres de gouvernement, l'industrie, les organisations non gouvernementales et les autres parties prenantes. Les opinions et l'introspection obtenues servent à améliorer les pratiques, processus et documents d'information d'ordre réglementaire de l'Office.

Faits saillants de la planification

Parmi les principales initiatives, activités et mesures prévues en appui à la mobilisation, mentionnons ce qui suit :

- Élaborer une stratégie et une politique de mobilisation.
- Élaborer et mettre en œuvre une base de données centralisée en vue de faciliter la collecte de données et la préparation de rapports sur les activités liées à la mobilisation.
- Cibler et documenter les principaux processus et procédures en matière de mobilisation.

Programme : Mobilisation des Autochtones

L'Office national de l'énergie préconise une approche fondée sur la coopération et le respect pour favoriser la participation des peuples autochtones, tisser des liens avec eux et les renforcer, faire comprendre le rôle de l'Office aux collectivités autochtones et comprendre lui-même les questions qui les touchent et d'améliorer ses pratiques, processus et documents d'information d'ordre réglementaire.

Faits saillants de la planification

Parmi les principales initiatives, activités et mesures prévues en appui à la mobilisation, mentionnons ce qui suit :

- Pour tenir compte des intérêts précis mis en évidence par les groupes autochtones quant aux projets d'agrandissement du réseau de Trans Mountain et de remplacement de la canalisation 3, l'Office appuiera la mise sur pied de [comités consultatifs et de surveillance autochtones](#)^{xix} annoncée par le gouvernement du Canada. Il élaborera entre autres un cadre de référence et participera aux activités de formation et de liaison à long terme.

Les faits saillants qui précèdent appuient les résultats ministériels suivants : les parties prenantes et les peuples autochtones expriment leurs points de vue et leurs commentaires

à l'égard du mandat et du rôle de l'Office national de l'énergie; les activités d'engagement menées par l'Office national de l'énergie auprès des parties prenantes et des peuples autochtones sont porteuses de sens. Le tableau sur les résultats prévus dans la présente section montre les indicateurs, objectifs et résultats précédents connexes.

Le principal risque susceptible d'avoir une incidence sur l'exercice des activités aux termes de la responsabilité essentielle mobilisation est le suivant : stratégies inefficaces pour renforcer les liens avec diverses parties prenantes (populations autochtones, propriétaires fonciers, intérêts régionaux, industrie et ensemble des Canadiens). Ce risque est défini dans la section portant sur les [risques clés](#) du présent rapport.

Les dépenses prévues liées à la responsabilité essentielle mobilisation s'élèvent à 2,53 millions de dollars et les ETP prévus correspondent à 15,45 pour l'exercice 2017-2018.

Résultats prévus

Résultats ministériels	Indicateurs de rendement	Objectif	Date d'atteinte de l'objectif	Résultats réels pour 2013-2014	Résultats réels pour 2014-2015	Résultats réels pour 2015-2016
Les parties prenantes et les Autochtones expriment leurs points de vue et leurs commentaires à l'égard du mandat et du rôle de l'Office national de l'énergie.	Nombres de participants aux programmes d'engagement de l'Office national de l'énergie.	600	Mars 2018	Non disponible*		
Les activités d'engagement menées par l'Office national de l'énergie auprès des parties prenantes et des Autochtones sont porteuses de sens.	Pourcentage des parties prenantes sondées qui ont participé à des activités d'engagement de l'Office national de l'énergie et qui affirment que l'engagement était porteur de sens.	75 %	Mars 2018	Non disponible*		
	Pourcentage des Autochtones sondés qui ont participé à des activités d'engagement de l'Office national de l'énergie et qui affirment que l'engagement était porteur de sens.	75 %	Mars 2018	Non disponible*		

* Les indicateurs illustrés dans le tableau ci-dessus portant sur les résultats prévus relativement à la responsabilité essentielle mobilisation sont nouveau en 2017-2018; ils s'inscrivent dans le contexte de la transition vers le cadre ministériel des résultats.

Ressources financières budgétaires (dollars)

Budget principal des dépenses de 2017-2018	Dépenses prévues pour 2017-2018	Dépenses prévues pour 2018-2019	Dépenses prévues pour 2019-2020
2 528 944	2 528 944	3 645 316	3 645 316

Ressources humaines (équivalents temps plein ou ETP)

Nombre d'ETP prévus 2017-2018	Nombre d'ETP prévus 2018-2019	Nombre d'ETP prévus 2019-2020
15,45	13,63	13,63

Les renseignements sur le Répertoire des programmes de l'Office national de l'énergie sont disponibles dans l'[InfoBase du SCT](#).^{xx}

Services internes

Description

On entend par Services internes les groupes d'activités et de ressources connexes que le gouvernement fédéral considère comme des services de soutien aux programmes ou qui sont requis pour respecter les obligations d'une organisation. Les Services internes renvoient aux activités et aux ressources de 10 catégories de services distinctes qui soutiennent l'exécution de programmes dans l'organisation, sans égard au modèle de prestation des Services internes du ministère. Les 10 catégories de service sont : services de gestion et de surveillance, services des communications, services juridiques, services de gestion des ressources humaines, services de gestion des finances, services de gestion de l'information, services des technologies de l'information, services de gestion des biens, services de gestion du matériel et services de gestion des acquisitions.

Faits saillants de la planification

En appui aux responsabilités essentielles de l'Office, les services internes continueront à entreprendre et à réaliser des initiatives stratégiques en vue d'accroître les efforts opérationnels visant l'amélioration de l'efficacité, de l'efficience et de la productivité globale. Les activités suivantes des services internes appuieront les programmes liés à la responsabilité essentielle en 2017-2018 :

- Mettre en œuvre un cadre de résultats pour les services internes.
- Surveiller la mise en œuvre du cadre ministériel des résultats de l'Office et intégrer le cadre au processus de planification et d'établissement des budgets ainsi qu'aux systèmes financiers.
- Continuer à soutenir la mise en œuvre du système de gestion de l'Office.
- Poursuivre l'harmonisation de la planification des ressources de l'Office, dans le contexte des processus ou des systèmes de gestion financière et d'approvisionnement, avec les normes établies par le Conseil du Trésor et s'appliquant au gouvernement du Canada dans son ensemble (par exemple, système de paie Phénix, Mes RH du GC, SAP, achats écologiques et régime d'intégrité).
- Élaborer et mettre en œuvre un cadre exhaustif de gestion des données.
- Cibler, évaluer et traiter les risques liés à la sécurité de manière cohérente à l'échelle de l'organisation.

- Renforcer le programme de sensibilisation à la sécurité ainsi que les processus de gestion de la sécurité et de gouvernance de l'Office afin de maintenir la résilience organisationnelle.

Les principaux risques associés qui pourraient avoir une incidence sur l'exercice des activités liées à la responsabilité essentielle services internes sont les suivants : agissement, façon de se conduire, menace ou geste qui pourrait causer un préjudice à un membre du public ou du personnel de l'Office ou à un membre de l'Office (p. ex. dans le cadre des activités tout au long du cycle de vie, d'une audience ou d'une autre activité de mobilisation); divulgation intentionnelle ou accidentelle de renseignements sensibles qui pourrait avoir une incidence sur les marchés financiers, représenter un risque grave à l'égard des politiques sur la sûreté du gouvernement du Canada ou conduire à une perte de la confiance du public. Ces risques sont définis dans la section portant sur les [risques clés](#) du présent rapport.

Les dépenses prévues liées à la responsabilité essentielle services internes s'élèvent à 18,88 millions de dollars et les ETP prévus correspondent à 133,58 pour l'exercice 2017-2018.

Ressources financières budgétaires (dollars)

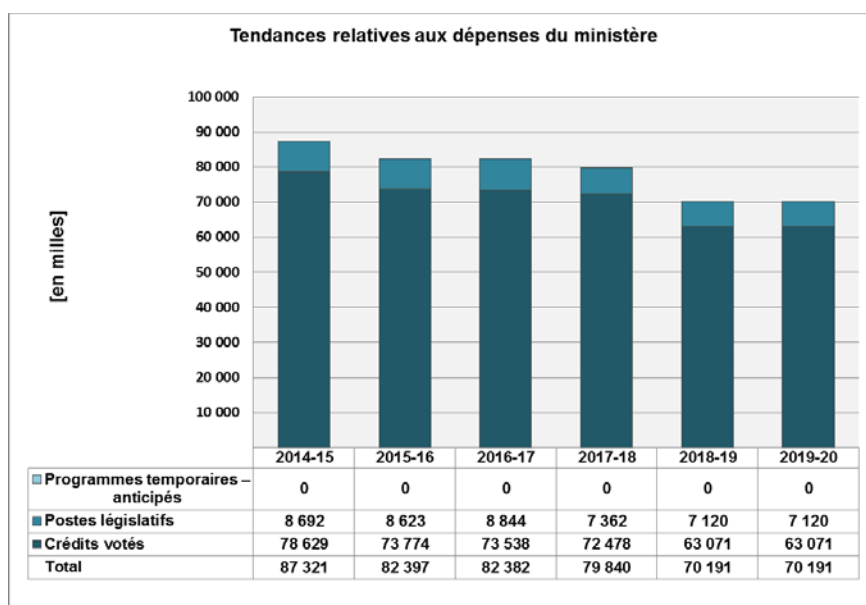
Budget principal des dépenses de 2017–2018	Dépenses prévues pour 2017-2018	Dépenses prévues pour 2018-2019	Dépenses prévues pour 2019-2020
18 879 531	18 879 531	18 791 809	18 791 809

Ressources humaines (équivalents temps plein ou ETP)

Nombre d'ETP prévus pour 2017-2018	Nombre d'ETP prévus pour 2018-2019	Nombre d'ETP prévus pour 2019-2020
133,58	128,37	128,37

Dépenses et ressources humaines

Dépenses prévues



Sommaire de la planification budgétaire pour les responsabilités essentielles et les Services internes (dollars)

Responsabilités essentielles et services internes	Dépenses pour 2014-2015	Dépenses pour 2015-2016	Dépenses prévues pour 2016-2017	Budget principal des dépenses de 2017-2018	Dépenses prévues pour 2017-2018	Dépenses prévues pour 2018-2019	Dépenses prévues pour 2019-2020
Processus décisionnel	30 209 718	26 172 193	25 235 723	28 333 982	28 333 982	20 495 319	20 495 319
Surveillance de la sécurité et de l'environnement	15 100 775	17 012 899	20 617 163	22 807 608	22 807 608	21 503 435	21 503 435
Information sur l'énergie	6 567 390	9 018 344	5 973 956	7 289 921	7 289 921	5 755 352	5 755 352
Mobilisation ^(a)	s.o.	s.o.	2 534 233	2 528 944	2 528 944	3 645 316	3 645 316
Total partiel	51 877 883	52 203 436	54 361 076	60 960 455	60 960 455	51 399 422	51 399 422
Services internes	35 443 200	30 193 132	28 021 243	18 879 531	18 879 531	18 791 809	18 791 809
Total	87 321 083	82 396 568	82 382 319	79 839 986	79 839 986	70 191 231	70 191 231

(a) Pour l'exercice 2017-2018, l'Office est passé à une nouvelle architecture fondée sur le cadre ministériel des résultats. Les dépenses liées à l'engagement avant l'exercice 2017-2018 faisaient partie d'autres programmes de l'Office aux fins de suivi.^{xxi}

La diminution d'environ 2,5 millions de dollars des dépenses prévues pour l'exercice 2017-2018, par rapport aux dépenses projetées pour l'exercice 2016-2017, est principalement attribuable à la baisse du financement lié au programme de sécurité du

budget de 2012 (5,1 millions de dollars) et à l'examen réglementaire de mégaprojets du budget de 2014 (2,1 millions de dollars), recul en partie contrebalancé par une hausse du financement lié aux programmes de la stratégie provisoire visant les pipelines dans le budget de 2016 (4,7 millions de dollars).

La diminution d'environ 9,6 millions de dollars des dépenses prévues pour l'exercice 2018-2019, comparativement à l'exercice 2017-2018, est largement attribuable à une baisse du financement lié aux programmes de la stratégie provisoire visant les pipelines du budget de 2016, qui prend fin à la fin de l'exercice 2017-2018 (4,7 millions de dollars), à un recul du financement destiné essentiellement à des audiences visant des mégaprojets du budget de 2014, qui se termine à la fin de l'exercice 2017-2018 (4,2 millions de dollars), à une diminution des fonds liés à l'infrastructure de transport de l'énergie du budget de 2015 (4,0 millions de dollars) ainsi qu'à une diminution des fonds liés à la sûreté des pipelines du budget de 2012 (1,0 million de dollars).

L'Office est financé au moyen de crédits parlementaires. Le gouvernement du Canada recouvre environ 97 % de ces crédits auprès de l'industrie réglementée par l'Office. Toutes les sommes recouvrées sont versées dans le compte du receveur général du Canada et créditées au Trésor.

Les sociétés pipelinières et de transport d'électricité relevant de la compétence de l'Office (conformément à la Loi) sont assujetties au recouvrement des coûts. Les demandes présentées devant l'Office et visant de nouvelles installations ne sont pas assujetties à un tel recouvrement tant que les installations en question ne sont pas en service. Toutefois, si ce sont là les premières installations de la société réglementées par l'Office, celui-ci impose une redevance unique une fois leur construction autorisée.

Les coûts à recouvrer sont calculés chaque année civile.

Ressources humaines planifiées

Sommaire de la planification des ressources humaines pour les responsabilités essentielles et Services internes (équivalents temps plein ou ETP)

Responsabilités essentielles et Services internes	Équivalents temps plein pour 2014-2015	Équivalents temps plein pour 2015-2016	Équivalents temps plein prévus pour 2016-2017	Équivalents temps plein prévus pour 2017-2018	Équivalents temps plein prévus pour 2018-2019	Équivalents temps plein prévus pour 2019-2020
Processus décisionnel	201,08	150,36	143,95	121,20	120,39	120,39
Surveillance de la sécurité et de l'environnement	91,22	101,16	113,09	141,20	141,66	141,66
Information sur l'énergie	46,20	48,08	38,69	41,42	40,56	40,56
Mobilisation ^(a)	s.o.	s.o.	10,00	15,45	13,63	13,63
Total partiel	338,5	299,6	305,73	319,27	316,23	316,23
Services internes	102,1	157,9	163,80	133,58	128,37	128,37
Total	440,6	457,5	469,53	452,85	444,60	444,60

(a) Pour l'exercice 2017-2018, l'Office est passé à une nouvelle architecture fondée sur le cadre ministériel des résultats. Avant l'exercice 2017-2018, les ETP liés à l'engagement faisaient partie d'autres programmes de l'Office aux fins de suivi.^{xxii}

La baisse (environ 17) du nombre de ressources humaines prévues (équivalents temps plein) pour l'exercice 2017-2018, par rapport aux projections pour l'exercice 2016-2017, est essentiellement attribuable à la diminution du financement lié au programme de sécurité (budget de 2012) et à l'examen réglementaire de mégaprojets (budget de 2014). La diminution (environ 8) du nombre de ressources humaines prévues (équivalent temps plein) pour l'exercice 2018-2019, comparativement nombre prévu pour l'exercice 2017-2018, est principalement attribuable à la stratégie provisoire visant les pipelines (budget de 2016) et aux audiences visant des mégaprojets (budget de 2014) qui se terminent à fin de l'exercice 2017-2018.

Budget des dépenses par crédit voté

Pour obtenir de l'information sur les crédits de l'Office national de l'énergie consulter le [Budget principal des dépenses de 2017-2018](#).^{xxiii}

État des résultats condensé prospectif

L'état des résultats condensé prospectif donne un aperçu général des opérations de l'Office national de l'énergie. Les prévisions des renseignements financiers concernant les dépenses et les recettes sont préparées selon la méthode de comptabilité d'exercice afin de renforcer la responsabilisation et d'améliorer la transparence et la gestion financière.

Étant donné que l'état des résultats condensé prospectif est préparé selon la méthode de comptabilité d'exercice et que les montants des dépenses projetées et des dépenses prévues présentées dans d'autres sections du Plan ministériel sont établis selon la méthode de comptabilité axée sur les dépenses, il est possible que les montants diffèrent.

Un état des résultats prospectif plus détaillé et des notes afférentes, notamment un rapprochement des coûts de fonctionnement nets et des autorisations demandées, se trouve sur le [site Web de l'Office national de l'énergie](#).^{xxiv}

État des résultats condensé prospectif

Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2018 (en dollars)

Renseignements financiers	Résultats projetés de 2016-2017	Résultats prévus pour 2017-2018	Écart (résultats prévus pour 2017-2018 moins résultats projetés pour 2016-2017)
Total des dépenses	99 234 413	96 328 839	(2 905 574)
Total des revenus	-	-	-
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	99 234 413	96 328 839	(2 905 574)

Les dépenses prévues pour 2017-2018 correspondent à 96,3 millions de dollars, soit une diminution de 2,9 millions de dollars par rapport aux dépenses projetées pour 2016-2017, qui s'établissaient à 99,2 millions de dollars. Cette baisse s'explique principalement par ce qui suit :

- écart de 2,5 millions de dollars entre les dépenses projetées pour 2016-2017 et les dépenses prévues pour 2017-2018 principalement attribuable à la baisse du financement lié au programme de sécurité (budget de 2012) et à l'examen réglementaire de mégaprojets (budget de 2014), écart en partie contrebalancé par

une hausse du financement lié aux programmes de la stratégie provisoire visant les pipelines (budget de 2016).

- diminution des services fournis gratuitement de 0,7 million de dollars liée à la baisse du taux du régime d'avantages sociaux des employés, qui a été approuvée par le Conseil de Trésor;
- augmentation de l'amortissement de 0,3 million de dollars liée à l'augmentation prévue de l'acquisition d'immobilisations.

Renseignements supplémentaires

Renseignements organisationnels

Profil organisationnel

Ministre de tutelle :

L'honorable Jim Carr, C.P., député

Premier dirigeant :

C. Peter Watson, P.Eng. FCAE

Portefeuille ministériel :

Ressources naturelles

Instruments habilitants :

[Loi sur l'Office national de l'énergie^{xxv}](#)

Année d'incorporation ou de création :

1959

Bureau principal :

Calgary (Alberta)

Bureaux régionaux :

Montréal (Québec)

Vancouver (Colombie-Britannique)

Yellowknife (Territoires du Nord-Ouest)

Cadre de présentation de rapports

Voici le Cadre ministériel des résultats et le Répertoire des programmes de référence pour 2017-2018 de l'Office national de l'énergie :

	Responsabilité Essentielle 1 : Processus décisionnel		Responsabilité Essentielle 2 : Surveillance de la sécurité et de l'environnement		Responsabilité Essentielle 3 : Information sur l'énergie		Responsabilité Essentielle 4 : Mobilisation		
Cadre ministériel des résultats	Résultat ministériel : Les processus décisionnels sont justes.	Indicateur : Pourcentage des décisions arbitrales infirmées lors d'un appel judiciaire fondé sur l'équité procédurale.	Résultat ministériel : Les blessures aux personnes et les dommages à l'environnement tout au long du cycle de vie des activités liées à l'énergie sont prévenus.	Indicateur : Nombre d'incidents touchant des infrastructures réglementés par l'Office national de l'énergie qui ont des répercussions négatives sur les personnes ou l'environnement.	Résultat ministériel : Les Canadiens consultent et utilisent l'information sur l'énergie pour acquérir des connaissances, réaliser des recherches ou prendre des décisions.	Indicateur : Nombre de fois où l'information sur l'énergie est consultée.	Résultat ministériel : Les parties prenantes et les Autochtones expriment leurs points de vue et leurs commentaires à l'égard du mandat et du rôle de l'Office national de l'énergie.	Indicateur : Nombres de participants aux programmes d'engagement de l'Office national de l'énergie.	Services internes
	Résultat ministériel : Les processus décisionnels sont rapides.	Indicateur : Pourcentage des décisions arbitrales et des recommandations respectant les délais prescrits par la loi et les normes de service.		Indicateur : Pourcentage des utilisateurs du Web sondés qui estiment que l'information sur l'énergie est utile pour acquérir des connaissances, réaliser des recherches et prendre des décisions.					
	Résultat ministériel : Les processus décisionnels sont transparents.	Indicateur : Pourcentage des participants sondés qui affirment que les processus décisionnels sont transparents.		Indicateur : Changement en pourcentage de types précis d'incidents touchant des infrastructures réglementés par l'Office national de l'énergie.	Résultat ministériel : Les Canadiens ont accès à de l'information sur des infrastructures réglementées par l'Office propres à des collectivités.	Indicateur : Information accrue à l'égard des infrastructures réglementées par l'Office national de l'énergie dans les collectivités.			
	Résultat ministériel : Les processus décisionnels sont accessibles.	Indicateur : Pourcentage des prestataires du programme d'aide financière sondés qui affirment que les fonds reçus leur ont permis de participer au processus décisionnel.		Indicateur : Changement en pourcentage de quasi-incidents touchant des infrastructures réglementés par l'Office national de l'énergie.	Résultat ministériel : Les Canadiens disposent de possibilités pour collaborer et formuler des commentaires relativement aux produits d'information de l'Office national de l'énergie.	Indicateur : Nombre d'occasions dont disposent les Canadiens pour collaborer et formuler des commentaires relativement aux produits d'information sur l'énergie.			
Répertoire des programmes	Programme : Demandes relatives aux infrastructures, aux droits et aux exportations		Programme : Rendement des sociétés		Programme : Information sur les filières énergétiques		Programme : Mobilisation des parties prenantes		
	Programme : Aide financière aux participants		Programme : Système de gestion et rendement du secteur		Programme : Information sur les pipelines		Programme : Mobilisation des Autochtones		
			Programme : Gestion des situations d'urgence						
			Programme : Cadre de réglementation						

Concordance entre le Cadre ministériel des résultats et le Répertoire des programmes de 2017-2018, et les Résultats stratégiques et l'Architecture d'alignement de programmes de 2016-2017

Cadre ministériel des résultats et Répertoire des programmes de référence pour 2017-2018	Résultats stratégiques et Architecture d'alignement de programmes de référence de 2016-2017	Pourcentage du programme de l'Architecture d'alignement de programmes (en dollars) qui correspond au nouveau programme dans le Répertoire des programmes
Responsabilité Essentielle 1: Processus décisionnel	Résultat stratégique 1 : La réglementation des pipelines et des lignes de transport d'électricité, de la mise en valeur des ressources énergétiques et du commerce de l'énergie contribue à assurer la sécurité des Canadiens et Canadiennes, la protection de l'environnement et l'existence d'une infrastructure et de marchés énergétiques efficients, le tout dans le respect des droits et des intérêts des parties touchées par les décisions et les recommandations de l'Office.	
Programme 1.1 : Demandes relatives aux infrastructures, aux droits et aux exportations	1.1.2 Sous-programme : Mise en œuvre, surveillance et application de la réglementation de l'énergie	44 %
Programme 1.2 : Aide financière aux participants	1.1.2 Sous-programme : Mise en œuvre, surveillance et application de la réglementation de l'énergie	12 %
Responsabilité Essentielle 2: Surveillance de la sécurité et de l'environnement	Résultat stratégique 1 : La réglementation des pipelines et des lignes de transport d'électricité, de la mise en valeur des ressources énergétiques et du commerce de l'énergie contribue à assurer la sécurité des Canadiens et Canadiennes, la protection de l'environnement et l'existence d'une infrastructure et de marchés énergétiques efficients, le tout dans le respect des droits et des intérêts des parties touchées par les décisions et les recommandations de l'Office.	
Programme 2.1 : Rendement des sociétés	1.1.2 Sous-programme : Mise en œuvre, surveillance et application de la réglementation de l'énergie	29 %
Programme 2.2 : Système de gestion et rendement du secteur	1.1.2 Sous-programme : Mise en œuvre, surveillance et application de la réglementation de l'énergie	7 %
Programme 2.3 : Gestion des situations d'urgence	1.1.2 Sous-programme : Mise en œuvre, surveillance et application de la	3 %

	réglementation de l'énergie	
Programme 2.4 : Cadre de réglementation	1.1.1 Sous-programme : Élaboration de la réglementation de l'énergie	100 %
Responsabilité Essentielle 3: Information sur l'énergie	Résultat stratégique 1 : La réglementation des pipelines et des lignes de transport d'électricité, de la mise en valeur des ressources énergétiques et du commerce de l'énergie contribue à assurer la sécurité des Canadiens et Canadiennes, la protection de l'environnement et l'existence d'une infrastructure et de marchés énergétiques efficaces, le tout dans le respect des droits et des intérêts des parties touchées par les décisions et les recommandations de l'Office.	
Programme 3.1 : Information sur les filières énergétiques	1.2 Programme : Information sur l'énergie	82 %
Programme 3.2 : Information sur les pipelines	1.2 Programme : Information sur l'énergie	18 %
Responsabilité Essentielle 4: Mobilisation	Résultat stratégique 1 : La réglementation des pipelines et des lignes de transport d'électricité, de la mise en valeur des ressources énergétiques et du commerce de l'énergie contribue à assurer la sécurité des Canadiens et Canadiennes, la protection de l'environnement et l'existence d'une infrastructure et de marchés énergétiques efficaces, le tout dans le respect des droits et des intérêts des parties touchées par les décisions et les recommandations de l'Office.	
Programme 4.1 : Mobilisation des parties prenantes	1.1.2 Sous-programme : Mise en œuvre, surveillance et application de la réglementation de l'énergie	3 %
Programme 4.2 : Mobilisation des Autochtones	1.1.2 Sous-programme : Mise en œuvre, surveillance et application de la réglementation de l'énergie	2 %
Services internes	Services internes	100 %

L'Office est passé de ses résultats stratégiques et de son architecture d'alignement des programmes, exigés aux termes de l'ancienne politique sur la structure de la gestion, des ressources et des résultats, au nouveau cadre des résultats ministériels, en application de la politique sur les résultats. Le nouveau cadre ministériel sur les résultats permet à l'Office d'accroître sa transparence à l'égard de son rendement pendant tout le cycle de vie des projets d'infrastructure énergétique. Parce qu'il fait une distinction entre les divers éléments du mandat de l'Office qui est prévu par la loi, soit le processus décisionnel, la surveillance de la sécurité et de l'environnement et la mobilisation, le nouveau cadre favorise la production de résultats concrets pour les Canadiens, à tous égards. Il permet en outre à l'Office de faire ressortir le rôle important qu'il joue, comme

en témoigne la responsabilité essentielle relative à l'information sur l'énergie. Le nouveau cadre ministériel des résultats appuie l'engagement du gouvernement visant l'atteinte de meilleurs résultats dans l'ensemble de la fonction publique et une compréhension accrue de ceux qu'on recherche et de ce qu'on obtient au palier fédéral, de même que les ressources utilisées à cette fin.

Renseignements connexes sur les programmes de niveau inférieur

Des renseignements sur les programmes de niveau inférieur de l'Office national de l'énergie sont disponibles dans l'[InfoBase du SCT](#).^{xxvi}

Tableaux de renseignements supplémentaires

Les tableaux de renseignements supplémentaires qui suivent sont disponibles dans le [site Web de l'Office national de l'énergie](#).^{xxvii}

- ▶ Audits internes à venir au cours du prochain exercice
- ▶ Évaluations à venir au cours des cinq prochains exercices
- ▶ Renseignements sur les programmes de paiements de transfert de cinq millions de dollars ou plus

Dépenses fiscales fédérales

Il est possible de recourir au régime fiscal pour atteindre des objectifs de la politique publique en appliquant des mesures spéciales, comme de faibles taux d'impôt, des exemptions, des déductions, des reports et des crédits. Le ministère des Finances Canada publie chaque année des estimations et des projections du coût de ces mesures dans le [Rapport sur les dépenses fiscales fédérales](#).^{xxviii} Ce rapport donne aussi des renseignements généraux détaillés sur les dépenses fiscales, y compris les descriptions, les objectifs, les renseignements historiques et les renvois aux programmes des dépenses fédérales connexes. Les mesures fiscales présentées dans ce rapport relèvent du ministre des Finances.

Coordonnées de l'organisation



Bureau principal
Calgary

517, Dixième Avenue S.-O.
bureau 210
Calgary (Alberta)
T2R 0A8



Téléphone : 403-292-4800
Numéro sans frais : 1-800-899-1265

Bureau régional
Montréal

505 boul. de Maisonneuve Ouest
bureau 230
Montréal (Québec)
H3A 3C2

Téléphone : 514-283-3114
Cellulaire : 514-240-0469

Bureau régional
Vancouver

800, rue Burrard
bureau 219
Vancouver (Colombie-Britannique)
V6Z 0B9

Téléphone : 604-666-3975
Cellulaire : 604-360-5094

Bureau régional
Yellowknife

5101, 50e Avenue, bureau 115
c.p.2213
Yellowknife (Territoires du Nord-Ouest)
X1A 2P7

Téléphone : 867-766-8408
Télécopieur : 867-766-8410



Télécopieur : 403-292-5503
Télécopieur sans frais : 1-877-288-8803
TTY (téléimprimeur) : 1-800-632-1663



<http://www.one-neb.gc.ca>



info@neb-one.gc.ca



[@NEBCanada](https://twitter.com/NEBCanada)



<https://www.linkedin.com/company/15199566>



<https://www.youtube.com/user/NationalEnergyBoard>

Annexe A : Définitions

architecture d’alignement des programmes (Program Alignment Architecture)

Répertoire structuré de tous les programmes d’un ministère ou organisme qui décrit les liens hiérarchiques entre les programmes et les liens aux résultats stratégiques auxquels ils contribuent.

cadre ministériel des résultats (Departmental Results Framework)

Comprend les responsabilités essentielles, les résultats ministériels et les indicateurs de résultat ministériel.

cible (target)

Niveau mesurable du rendement ou du succès qu’une organisation, un programme ou une initiative prévoit atteindre dans un délai précis. Une cible peut être quantitative ou qualitative.

crédit (appropriation)

Autorisation donnée par le Parlement d’effectuer des paiements sur le Trésor.

dépenses budgétaires (budgetary expenditures)

Dépenses de fonctionnement et en capital; paiements de transfert à d’autres ordres de gouvernement, à des organisations ou à des particuliers; et paiements à des sociétés d’État.

dépenses législatives (statutory expenditures)

Dépenses approuvées par le Parlement à la suite de l’adoption d’une loi autre qu’une loi de crédits. La loi précise les fins auxquelles peuvent servir les dépenses et les conditions dans lesquelles elles peuvent être effectuées.

dépenses non budgétaires (non-budgetary expenditures)

Recettes et décaissements nets au titre de prêts, de placements et d’avances, qui modifient la composition des actifs financiers du gouvernement du Canada.

dépenses prévues (planned spending)

En ce qui a trait aux Plans ministériels et aux Rapports sur les résultats ministériels, les dépenses prévues s’entendent des montants approuvés par le Conseil du Trésor au plus tard le 1^{er} février. Elles peuvent donc comprendre des montants qui s’ajoutent aux dépenses prévues indiquées dans le budget principal des dépenses.

Un ministère est censé être au courant des autorisations qu’il a demandées et obtenues. La détermination des dépenses prévues relève du ministère, et ce dernier doit être en

mesure de justifier les dépenses et les augmentations présentées dans son Plan ministériel et son Rapport sur les résultats ministériels.

dépenses votées (voted expenditures)

Dépenses approuvées annuellement par le Parlement par une loi de crédits. Le libellé de chaque crédit énonce les conditions selon lesquelles les dépenses peuvent être effectuées.

équivalent temps plein (full-time equivalent)

Mesure utilisée pour représenter une année-personne complète d'un employé dans le budget ministériel. Les équivalents temps plein sont calculés par un rapport entre les heures de travail assignées et les heures de travail prévues. Les heures normales sont établies dans les conventions collectives.

indicateur de rendement (performance indicator)

Moyen qualitatif ou quantitatif de mesurer un extrant ou un résultat en vue de déterminer le rendement d'une organisation, d'un programme, d'une politique ou d'une initiative par rapport aux résultats attendus.

indicateur de résultat ministériel (Departmental Result Indicator)

Facteur ou variable qui présente une façon valide et fiable de mesurer ou de décrire les progrès réalisés par rapport à un résultat ministériel.

initiative horizontale (horizontal initiatives)

Initiative dans le cadre de laquelle au moins deux organisations fédérales, par l'intermédiaire d'une entente de financement approuvée, s'efforcent d'atteindre des résultats communs définis, et qui a été désignée (p. ex., par le Cabinet ou par un organisme central, entre autres) comme une initiative horizontale aux fins de gestion et de présentation de rapports.

plan (plans)

Exposé des choix stratégiques qui montre comment une organisation entend réaliser ses priorités et obtenir les résultats connexes. De façon générale, un plan explique la logique qui sous-tend les stratégies retenues et tend à mettre l'accent sur des mesures qui se traduisent par des résultats attendus.

Plan ministériel (Departmental Plan)

Fournit les renseignements sur les plans et le rendement attendu des ministères appropriés au cours d'une période de trois ans. Les plans ministériels sont présentés au Parlement au printemps.

priorité (priorities)

Plan ou projet qu'une organisation a choisi de cibler et dont elle rendra compte au cours de la période de planification. Il s'agit de ce qui importe le plus ou qui doit être fait en premier pour appuyer la réalisation du ou des résultats stratégiques souhaités.

priorités pangouvernementales (government-wide priorities)

Aux fins du Plan ministériel 2017-2018, les priorités pangouvernementales sont des thèmes de haut niveau qui présentent le programme du gouvernement issu du discours du Trône de 2015 (c.-à-d. la croissance de la classe moyenne, un gouvernement ouvert et transparent, un environnement sain et une économie forte, la diversité en tant que force du Canada, ainsi que la sécurité et les possibilités).

production de rapports sur le rendement (performance reporting)

Processus de communication d'information sur le rendement fondée sur des éléments probants. La production de rapports sur le rendement appuie la prise de décisions, la responsabilisation et la transparence.

programme (program)

Groupe d'intrants constitué de ressources et d'activités connexes qui est géré pour répondre à des besoins précis et pour obtenir les résultats visés, et qui est traité comme une unité budgétaire.

programme temporisé (sunset program)

Programme ayant une durée fixe et dont le financement et l'autorisation politique ne sont pas permanents. Lorsqu'un tel programme arrive à échéance, une décision doit être prise quant à son maintien. Dans le cas d'un renouvellement, la décision précise la portée, le niveau de financement et la durée.

Rapport sur les résultats ministériels (Departmental Results Report)

Présente de l'information sur les réalisations réelles par rapport aux plans, aux priorités et aux résultats attendus énoncés dans le Plan ministériel correspondant.

rendement (performance)

Utilisation qu'une organisation a faite de ses ressources en vue d'obtenir ses résultats, mesure dans laquelle ces résultats se comparent à ceux que l'organisation souhaitait obtenir, et mesure dans laquelle les leçons apprises ont été cernées.

Responsabilité essentielle (Core Responsibility)

Fonction ou rôle permanent exercé par un ministère. Les intentions du ministère concernant une Responsabilité essentielle se traduisent par un ou plusieurs résultats ministériels auxquels le ministère cherche à contribuer ou sur lesquels il veut avoir une influence.

résultat (results)

Conséquence externe attribuable en partie aux activités d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative. Les résultats ne relèvent pas d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative unique, mais ils s'inscrivent dans la sphère d'influence de l'organisation.

résultat ministériel (Departmental Result)

Changements sur lesquels les ministères veulent exercer une influence. Ils devraient subir l'influence des résultats des programmes, mais ils échappent généralement au contrôle direct des ministères.

résultat stratégique (Strategic Outcome)

Avantage durable et à long terme pour les Canadiens qui est rattaché au mandat, à la vision et aux fonctions de base d'une organisation.

Structure de la gestion, des ressources et des résultats (Management, Resources and Results Structure)

Cadre exhaustif comprenant l'inventaire des programmes, des ressources, des résultats, des indicateurs de rendement et de l'information de gouvernance d'une organisation. Les programmes et les résultats sont présentés d'après le lien hiérarchique qui les unit, et les résultats stratégiques auxquels ils contribuent. La Structure de la gestion, des ressources et des résultats découle de l'architecture d'alignement des programmes.

Notes en fin d'ouvrage

- i. Examen gouvernemental des processus environnementaux et réglementaires : <https://www.canada.ca/fr/services/environnement/conservation/evaluation/examens-environnementaux.html>
- ii. Lettres de mandat : <http://pm.gc.ca/fra/lettres-de-mandat>
- iii. Gouvernance de l'Office : <https://www.neb-one.gc.ca/bts/whwr/gvrnnc/index-fra.html>
- iv. InfoBase du SCT, <https://www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html#start>
- v. Mesures correctives prises par l'Office en réponse à l'audit du Bureau du vérificateur général – Rapport de l'automne 2015 de la commissaire à l'environnement et au développement durable sur la surveillance des pipelines réglementés au palier fédéral : <https://www.neb-one.gc.ca/bts/pblctn/dtrprtdnbnfnclsttmnt/nbrspns2016-fra.html>
- vi. Exigences relatives aux programmes de gestion des situations d'urgence des sociétés : <https://www.neb-one.gc.ca/sftnvrnmnt/mrgnc/mrgncmngmntprgrmrqrmts/index-fra.html>
- vii. InfoBase du SCT, <https://www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html#start>
- viii. Statistiques et analyse : <http://www.neb.gc.ca/nrg/sttstc/index-fra.html>
- ix. Par exemple, voir le rapport Avenir énergétique du Canada : <http://www.neb-one.gc.ca/nrg/ntgrtd/ft/index-fra.html>
- x. Par exemple, voir la page sur les ressources gazières non classiques de la formation schisteuse du mississippien-dévonien dans le bassin de la Liard de la Colombie Britannique, des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon : <http://www.neb-one.gc.ca/nrg/sttstc/ntrlg/rprt/lmtptntlbcnwtkn2016/index-fra.html>
- xi. Aperçus du marché, <http://www.neb-one.gc.ca/nrg/ntgrtd/mrkt/snpsht/index-fra.html>
- xii. Par exemple, voir la page sur le réseau pipelinier du Canada en 2016, <http://www.neb-one.gc.ca/nrg/ntgrtd/trnsprtn/index-fra.html>
- xiii. Par exemple, voir le bilan du rendement sur le plan de la sécurité et de l'environnement, <http://www.neb-one.gc.ca/sftnvrnmnt/sft/dshbrd/dshbrd-fra.html>
- xiv. Par exemple, voir la carte interactive des incidents, <http://www.neb-one.gc.ca/sftnvrnmnt/sft/dshbrd/mp/index-fra.html>
- xv. Conformité et exécution, <http://www.neb-one.gc.ca/sftnvrnmnt/cmplnc/index-fra.html>
- xvi. Par exemple, voir la page sur la gestion des situations d'urgence : <https://www.neb-one.gc.ca/sftnvrnmnt/mrgnc/index-fra.html>
- xvii. Explorer l'avenir énergétique du Canada : <https://apps2.neb-one.gc.ca/dvs/?page=landingPage&language=fr>
- xviii. InfoBase du SCT, <https://www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html#start>
- xix. Le gouvernement du Canada annonce un plan sur les pipelines qui protégera l'environnement et stimulera l'économie : <http://news.gc.ca/web/article-fr.do?nid=1162449>
- xx. InfoBase du SCT, <https://www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html#start>
- xxi. Rapport ministériel sur le rendement 2014-2015 de l'Office : <http://www.neb-one.gc.ca/bts/pblctn/dprtmntlprfrmncrprt/2014-2015/index-fra.html>
- xxii. Rapport ministériel sur le rendement 2014-2015 de l'Office : <http://www.neb-one.gc.ca/bts/pblctn/dprtmntlprfrmncrprt/2014-2015/index-fra.html>
- xxiii. Budget principal des dépenses de 2017-2018, <http://www.tbs-sct.gc.ca/hgw-cgf/finances/pgs-pdg/gepme-pdgbpd/index-fra.asp>
- xxiv. Office national de l'énergie : <https://www.neb-one.gc.ca/index-fra.html>
- xxv. Loi sur l'Office national de l'énergie, <http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/N-7/index.html>
- xxvi. InfoBase du SCT, <https://www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html#start>
- xxvii. Office national de l'énergie : <http://www.neb-one.gc.ca/bts/pblctn/plnprtr/index-fra.html>
- xxviii. Rapport sur les dépenses fiscales fédérales, <http://www.fin.gc.ca/purl/taxexp-fra.asp>